

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sensée

Commission Locale de l'Eau

Compte rendu de la réunion du 19 novembre 2019
Salle des fêtes de Vis-en-Artois

Étaient présents :

MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

COLLEGE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Madame Annie AVE, Maire de Wasnes-au-Bac.

Monsieur Charles BEAUCHAMP, Président de la Commission Locale de l'Eau, Conseiller Départemental du Nord.

Monsieur Michel BLONDEL, Maire de Saint-Léger.

Monsieur Jean-Paul BOUSSEMARD, Maire de Noreuil.

Monsieur Pascal DEFONTE, Maire de Saudemont.

Madame Evelyne DROMART, Maire de Morchies, Conseillère Départementale du Pas-de-Calais.

Monsieur Jean-Claude LEVIS, Maire de Neuville-Vitasse.

Monsieur Jean-Claude PLU, Maire de Boiry-Sainte-Rictrude.

Madame Murielle ROUSSEL, Maire de Monchy-au-Bois.

Monsieur Jean SAVARY, Maire de Monchecourt.

Monsieur Thierry SPAS, Vice-Président de la Communauté Urbaine d'Arras.

Monsieur Christian THIEVET, Maire de Vis-en-Artois.

COLLEGE DES USAGERS

Monsieur Pierre-André CELLIEZ, Président d'UFC Que Choisir Nord – Pas-de-Calais.

Monsieur Christophe DE GUILLEBON DE RESNES, Syndicat de la propriété privée rurale du Pas-de-Calais.

Monsieur Jean-Marc DELABRE, Syndicat de l'Hôtellerie de Plein Air du Nord.

Monsieur Pierre GRUSZECKI, Fédération du Nord pour la Pêche et la protection du milieu aquatique.

Monsieur Pierre HOUBRON, Fédération Départementale des Chasseurs du Pas-de-Calais.

Monsieur Daniel RENARD, Président du Comité Départemental de canoë-kayak du Pas-de-Calais.

Monsieur Jean-Charles RENO, Syndicat des pisciculteurs salmoniculteurs du Nord.

COLLEGE DES ADMINISTRATIONS

Madame Karine CHUQUET, Voies Navigables de France Nord-Pas-de-Calais.

Monsieur Vincent KOCH, Agence Française pour la Biodiversité du Nord.

Madame Patricia LEFEVRE, Agence de l'Eau Artois-Picardie.

Monsieur Laurent LEJEUNE, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Hauts-de-France.

Monsieur Jérôme MALBRANCQ, DDTM du Nord.

Monsieur Olivier MAURY, DDTM du Pas-de-Calais.

Monsieur Hervé REGNIEZ, Agence Française pour la Biodiversité du Pas-de-Calais.

Avaient donné mandat :

Collègue des élus :

Mandataire	Mandant
Madame Annie AVE	Monsieur Henri GAMEZ
Monsieur Charles BEAUCHAMP	Madame Sylvie LABADENS
Monsieur Michel BLONDEL	Monsieur Jean-Pierre LEGER
Monsieur Jean-Paul BOUSSEMARD	Monsieur Philippe GORGUET
Madame Evelyne DROMART	Monsieur Bernard DEREU
Madame Murielle ROUSSEL	Monsieur Ernest AUCHART
Monsieur Jean SAVARY	Monsieur Gilles POULAIN
Monsieur Christian THIEVET	Monsieur Michel PRETTRE

Collègue des usagers :

Mandataire	Mandant
Monsieur Christophe DE GUILLEBON DE RESNES, Syndicat de la propriété privée rurale de Pas-de-Calais	Monsieur Edouard COURTECUISSÉ, représentant de la Chambre d'Agriculture Nord-Pas-de-Calais
Monsieur Pierre HOUBRON, Fédération départementale des Chasseurs du Pas-de-Calais	Monsieur Christian BULOT, représentant de la Chambre d'Agriculture Nord-Pas-de-Calais
Monsieur Jean-Charles RENO, Syndicat des pisciculteurs salmoniculteurs du Nord	Monsieur Rodrigue MROZ, SIDEN-SIAN

Collègue des administrations :

Mandataire	Mandant
Agence de l'Eau Artois-Picardie	Préfet du Nord
DREAL des Hauts-de-France	Agence Régionale de Santé du Nord-Pas-de-Calais
DDTM du Pas-de-Calais	Préfet du Pas-de-Calais
Agence Française pour la Biodiversité du Pas-de-Calais	Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage du Pas-de-Calais

Participaient également :

Madame Céline BLIN, Animatrice du SAGE de la Sensée.

Monsieur Yoann LE SAVOUROUX, Assistant animateur du SAGE de la Sensée.

MEMBRES DES COMMISSIONS THEMATIQUES :

Monsieur Christian BOUTROUILLE, Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord-Pas-de-Calais.

Monsieur Jean-Pierre CUVILLIERS, Adjoint au Maire de Saudemont.

Monsieur Michel DEBAVELAERE, Conseiller Municipal de Vitry-en-Artois.

Monsieur Dominique DELATTRE, Maire de Saint-Martin-sur-Cojeul.

Monsieur Guy HECQUET, Adjoint au maire de Wavrechain-sous-Faulx.

Monsieur Julien JEDELE, DDTM du Pas-de-Calais.

Monsieur Fabrice THIEBAUT, Chargé de mission au Conseil Départemental du Pas-de-Calais.

Monsieur Dominique WANEGUE, NOREADE.

Étaient absents, excusés :

MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU :

COLLEGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

Monsieur Ernest AUChart, Maire d'Hannescamp.

Monsieur Marc DERASSE, Délégué au comité syndical du SyMEA.

Monsieur Bernard DEREU, Maire d'Achiet-le-Grand.

Monsieur Christian DORDAIN, Maire de Bugnicourt.

Monsieur Jean-Paul FONTAINE, Vice-Président de la CAD.

Monsieur Henri GAMEZ, Maire de Fressies.

Monsieur Philippe GORGUET, Maire de Beaumetz-les-Cambrai.

Madame Sylvie LABADENS, Conseillère Départementale du Nord.

Monsieur Jean-Pierre LEGER, Maire d'Oisy-le-Verger.

Monsieur André LEPRETRE, Maire de Wavrechain-sous-Faulx.

Monsieur Philippe LOYEZ, Vice Président de la Communauté d'Agglomération du Cambrésis.

Madame Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Conseillère Départementale du Pas-de-Calais.

Monsieur Frédéric NIHOUS, Conseiller Régional des Hauts-de-France.

Monsieur Gilles POULAIN, Maire de Brunémont.

Monsieur Michel PRETTRE, Maire d'Aubenchoul-au-Bac.

Monsieur Bruno VANDEVILLE, Maire d'Arleux.

Monsieur Alain WALLART, Maire de Féchain.

COLLEGE DES USAGERS

Monsieur le Président de Nord Pas-de-Calais Tourisme, ou son représentant.

Monsieur le Président de SIDEN-SIAN (Noréade), ou son représentant.

Monsieur le Président du Comité Hauts-de-France du Mouvement National de Lutte pour l'Environnement, ou son représentant.

Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture Nord – Pas-de-Calais, ou ses représentants.

Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Hauts-de-France, ou ses représentants.

Monsieur le Président de la Fédération du Pas-de-Calais pour la pêche et la protection du milieu naturel, ou son représentant.

Monsieur le Président de la Fédération départementale des Chasseurs du Nord, ou son représentant.

COLLEGE DES ADMINISTRATIONS ET ETABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ETAT

Monsieur le Préfet Coordonnateur de la procédure d'élaboration du SAGE de la Sensée, Préfet du Pas-de-Calais, ou son représentant.

Monsieur le Préfet Coordonnateur du Bassin Artois Picardie, Préfet du Nord, ou son représentant.

Madame la Directrice de l'Agence Régionale de Santé du Nord Pas-de-Calais, ou son représentant.

Monsieur le Chef du Service Départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage du Pas-de-Calais ou son représentant.

Monsieur le Chef du Service Départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage du Nord ou son représentant.

Monsieur l'Inspecteur de l'Académie, Directeur des services départementaux de l'Education Nationale du Nord, ou son représentant.

Accueil et introduction de la réunion :

M. Christian THIEVET souhaite la bienvenue à tous les participants. Il présente brièvement la commune de Vis-en-Artois.

M. Charles BEAUCHAMP remercie Monsieur Christian THIEVET, Maire de Vis-en-Artois, pour son accueil dans la salle des fêtes de sa commune ainsi que l'ensemble des participants. Il salue monsieur Julien OLIVIER, ancien Vice-Président de l'Institution Sensée, présent exceptionnellement dans la salle.

Il présente ensuite l'ordre du jour de la réunion, l'approbation du projet final du SAGE de la Sensée, la présentation du bilan des activités menées dans le cadre du SAGE durant l'année 2018, et une présentation de la DDTM du Pas-de-Calais sur les arrêtés « sécheresse », qui ont rythmé la gestion de la ressource en eau cette année.

Il précise que le quorum nécessaire à l'approbation du projet final du SAGE n'étant pas encore atteint au commencement de la réunion, le premier sujet développé sera celui des arrêtés « sécheresse ».

1. Arrêtés « sécheresse » dans le Nord-Pas-de-Calais

M. Charles BEAUCHAMP précise qu'à la suite d'un hiver où les nappes ont été peu rechargées par les précipitations, les départements du Nord et du Pas-de-Calais ont choisi de prendre des arrêtés « sécheresse » dès le mois d'avril (vigilance sécheresse pour le Pas-de-Calais le 04 avril 2019, alerte sécheresse pour le Nord le 09 avril 2019). Le Pas-de-Calais est ensuite passé en alerte sécheresse le 12 juillet 2019 tandis que le Nord rentrait en alerte renforcée le 19 juillet 2019. Ces états d'alerte ont par la suite été prolongés.

Il ajoute que cette différence dans les arrêtés des 2 départements s'est montrée problématique dans le cas du bassin versant de la Sensée. En effet, la Sensée traverse les deux départements et se trouve être leur frontière à certains endroits.

Il relève certaines incohérences, comme notamment à Tortequesne où des hutteurs ont pu remplir en partie leurs étangs dans le Pas-de-Calais, en accord avec les services de l'État, alors que ce n'était pas possible dans le Nord, sur la même portion de rivière. Il a d'ailleurs rencontré monsieur Maury à ce sujet.

Il pense qu'il sera nécessaire d'articuler les arrêtés par la suite afin d'avoir une cohérence sur un même bassin versant.

Monsieur Beauchamp laisse ensuite la parole à monsieur Maury.

M. Olivier MAURY revient tout d'abord sur le cadrage réglementaire des arrêtés. Il précise que c'est la première année où l'arrêté sécheresse est véritablement appliqué car durant les années précédentes les pluies arrivaient souvent juste après la prise de l'arrêté ! Il faut donc améliorer l'outil de gestion de crise avec le premier objectif qui correspond à l'alimentation en eau potable. Cependant le Préfet ne peut pas prendre des arrêtés trop contraignants car ils sont tout de suite suivis de demandes de dérogation.

Il explique que pour l'année 2019, le territoire est dans la situation où la sécheresse se répète après celles de 2017 et de 2018. Le niveau des nappes était donc très bas en 2019.

M. Olivier MAURY parle ensuite de la dépendance du département du Nord par rapport au Pas-de-Calais au niveau de l'eau potable. C'est en effet le secteur le plus peuplé mais qui est aussi le plus couvert par l'interconnexion des réseaux d'eau potable.

Il explique ensuite les différents types de réponses qui peuvent être apportées à un phénomène de sécheresse via les niveaux d'alerte.

Il ajoute qu'avec le changement climatique, les phénomènes de sécheresse se répètent de plus en plus fréquemment et sont associés à des pluies intenses. Du coup, les nappes phréatiques se rechargent moins et de plus en plus tard, c'est à dire entre janvier et mars.

Une meilleure gestion de la crise est attendue pour l'année prochaine avec la coordination des arrêtés sécheresse entre les départements et la communication qui doit être améliorée et réalisée plus tôt pour que tout le monde prenne conscience qu'il faut développer des réflexes pour un usage économe de l'eau. De plus, la DDTM travaillera davantage sur les mesures de restrictions avec les familles d'usagers (EPCI, industries, irrigants).

Il conclut par le chiffre de 70% qui correspond au pourcentage de l'eau consommée personnellement par l'humain lambda et en appelle aux contributions de tous.

M. Charles BEAUCHAMP pense effectivement que dans les années à venir, des importants phénomènes de pluviométrie et de sécheresse vont être connus. Cela nécessite une gestion et l'information des territoires. Il cite notamment la Gazette de la Sensée qui était distribuée en toutes boîtes jusqu'en 2017.

Il appuie ensuite le fait que les arrêtés doivent être les mêmes au sein d'un même bassin versant. Il ajoute d'ailleurs que le Président de la CLE du SAGE du Delta de l'Aa a écrit une lettre à ce sujet, à l'intention des préfets départementaux du bassin Artois-Picardie et invite le SAGE de la Sensée à la signer également. Il aimerait donc connaître l'avis de la CLE sur ce sujet.

Il revient ensuite sur le rôle de la Police de l'Eau qui a des effectifs trop réduits pour effectuer tous les contrôles en période de crise alors que ceux-ci devraient être renforcés.

Il s'inquiète ensuite du nombre de prélèvements sauvages dans les nappes phréatiques qui ont lieu.

M. Olivier MAURY approuve le fait que les traitement doivent être les mêmes au sein d'un bassin versant et que les arrêtés cadres doivent avoir des mesures similaires. Une plus grande attention sera portée à ce sujet.

Concernant la Police de l'Eau, il évoque également le manque d'effectif avec seulement 6 agents pour le département qui ne font pas que des contrôles. Cependant avec l'arrivée de l'ONCFS au sein de la future Office Française de la Biodiversité, ce point devrait s'améliorer. Il ajoute que la gendarmerie a été appelée en renfort et que les maires doivent aussi jouer leur pouvoir de police et bien afficher les arrêtés en mairie. Le travail sera relancé à ce sujet dans le plan de contrôle de la Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature (MISEN).

L'autre problème auquel il faut faire face est la faiblesse des sanctions, qui ne découragent pas assez. La demande est aussi d'avoir un procureur plus sévère.

Au sujet des forages, il évoque la base de données du BRGM, où tous les forages autorisés sont répertoriés. Il rappelle qu'un forage doit faire l'objet d'une déclaration en mairie, d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration à la DDTM selon la quantité d'eau prélevée. Des essais piézométriques sont réalisés avant qu'un forage ne soit effectif, afin d'étudier son incidence sur la nappe. Il demande aux Maires d'être vigilant et de vérifier la légalité des captages sur leur commune. Les forages autorisés ont une plaque sur la pompe avec l'autorisation accordée.

M. Pierre GRUSZECKI ajoute qu'en cas de sécheresse, le poisson n'est pas le seul être vivant touché.

Il demande si les gardes-pêches ne pourraient pas être habilités à verbaliser la population pour les problèmes de forage par exemple, ce qui pourrait être une solution pour palier le manque d'effectif. Il y a 137 gardes particuliers dans le Nord.

M. Olivier MAURY répond que les gardes-pêches peuvent signaler leurs observations à la Police de l'Eau.

2. Validation du projet final du SAGE de la Sensée

M. Charles BEAUCHAMP annonce que le quorum est désormais atteint et que la réunion va donc se poursuivre pour procéder à la validation du projet du SAGE de la Sensée.

Il revient sur l'historique du SAGE. Le SAGE avait été lancé par le comité de rivière en 2000 puis les départements ont ensuite confié la mission à l'Institution Interdépartementale Nord Pas-de-Calais pour l'aménagement de la vallée de la Sensée pour être la structure porteuse du SAGE. Courant de l'année 2002, les élus de l'Institution ont effectué de nombreuses réunions afin d'informer et de sensibiliser les élus et les usagers sur la nécessité de la mise en œuvre d'un SAGE pour la Sensée. Les efforts engagés ont porté leurs fruits puisque les arrêtés interpréfectoraux fixant le périmètre et la composition de la CLE ont été signés respectivement en janvier 2003 et janvier 2004.

Il parle ensuite du grand chantier de concertation qu'il a fallu réaliser pour voir sortir les premiers documents du SAGE. En 2013, l'état des lieux du SAGE a été validé, le PAGD, le règlement et l'évaluation environnementale ont été validés en 2016. La consultation administrative a suivi en 2017, la déclaration préalable au public en 2018 et l'enquête publique d'août à septembre 2019.

Il remercie toutes les personnes qui ont organisé et participé aux réunions de la CLE du SAGE de la Sensée : les conseillers généraux et départementaux Olivier STIENNE et Julien OLIVIER, Sylvie LABADENS, Evelyne DROMART, Pierre GEORGET, les élus locaux, moteurs au sein de la CLE et des commissions thématiques et enfin les chargés de mission : Fabrice THIEBAUT, Céline BLIN et Yoann LE SAVOUROUX, entre autres, qui ont représentés et représentent les chevilles ouvrières du SAGE.

Il ajoute que la dernière phase est arrivée et que les Préfets des deux départements concernés vont prendre une décision qu'il souhaite évidemment favorable. Il précise qu'il est également important d'apporter des réponses aux recommandations des commissaires enquêteurs, car elles seront transmises avec la délibération de la CLE et les documents finaux du SAGE aux Préfectures.

Il laisse la parole à monsieur Yoann LE SAVOUROUX et madame Céline BLIN.

M. Yoann LE SAVOUROUX revient sur l'enquête publique du SAGE qui s'est conclue par un avis favorable à l'unanimité et sans réserve de la commission d'enquête publique, assorti de 11 recommandations. Il énonce ensuite les remarques qui seront prises en compte dans la version finale du document.

Mme Céline BLIN revient ensuite sur les 11 recommandations des commissaires enquêteurs et sur les réponses qui seront apportées dans la délibération qui sera envoyée aux Préfets avec le document final du SAGE.

M. Charles BEAUCHAMP revient sur la recommandation N°10 de la commission d'enquête publique. En effet, en septembre 2018, au cours d'une réunion nationale des Présidents de CLE, il a pu constater que tous les SAGE avaient le même problème : comment mettre en œuvre de manière efficace les orientations du SAGE quand plusieurs collectivités sont concernées au titre de la GEMAPI ?

Il juge important de mettre en place une structure commune dédiée à la maîtrise d'ouvrage pour que l'étude hydraulique réalisée entre 2004 et 2011 et qui a représenté un engagement financier de 1 million d'euros ne reste pas dans les placards. En effet, elle analyse le fonctionnement hydraulique du bassin versant de la Sensée, les causes de son dysfonctionnement et préconise de nombreux travaux. C'est le bureau d'étude hydratec qui avait ciblé les dysfonctionnements du territoire et donné des préconisations. Or les intercommunalités ne se précipitent pas pour mettre en œuvre ces préconisations, qui répondent pourtant à l'objectif de réhabilitation du territoire du SAGE.

Il souligne ensuite le travail des commissaires enquêteurs pour avoir compris que la réhabilitation hydraulique du bassin versant de la Sensée passait par la mise en place d'une structure dédiée de type EPAGE pour réaliser les travaux. Il souhaite rencontrer les Présidents des intercommunalités pour leur en parler. Il estime qu'il faut commencer ce projet dès maintenant. Le décanteur de Torquesne venant d'être curé, il serait bien qu'une structure existe quand il faudra le curer à nouveau. Pour le moment, il n'y a pas d'adhésion forte pour la création d'un EPAGE. Dans quelques mois, ce sera les renouvellements municipaux et communautaires, ce qui laisse ensuite 6 ans pour monter le dossier. Il demande aux personnes présentes de relayer l'information. Il ajoute qu'il y a des possibilités pour aller chercher des crédits européens, la France est à la traîne sur les subventions pour l'eau, car l'Europe ne s'intéresse qu'à des structures assez conséquentes.

Il espère que les Préfets soutiendront cette démarche.

En l'absence d'autres questions, il passe au vote sur l'approbation du document final du SAGE.

A l'unanimité, le document final du SAGE de la Sensée est approuvé par la Commission Locale de l'Eau.

M. Charles BEAUCHAMP ajoute qu'il appartient désormais aux Préfets de prendre leur décision.

3. Présentation du rapport d'activités de 2018

M. Charles BEAUCHAMP explique que la CLE doit valider son rapport d'activités afin de le transmettre au Président du Comité de Bassin Artois-Picardie et aux Préfets des départements. Il rappelle que l'année 2018 a été particulière pour le SAGE de la Sensée puisqu'il a changé de structure porteuse en passant de l'Institution au Syndicat mixte Escaut et Affluents.

Mme Céline BLIN présente le rapport d'activités du SAGE de la Sensée.

En l'absence de questions, la Commission Locale de l'Eau procède au vote de validation du rapport d'activités.

La représentante de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie s'abstient. Tous les autres membres de la CLE votent la validation du rapport d'activités du SAGE de la Sensée.

4. Conclusion de la réunion

M. Charles BEAUCHAMP remercie tous les participants ainsi que le maire de Vis-en-Artois Mr THIEVET pour son accueil. Il ajoute que l'année 2020 sera celle de la mise en œuvre du SAGE de la Sensée et qu'il y aura du travail à réaliser sur le territoire.